



**MAIRIE DE NANTERRE**

Direction des affaires juridiques,  
des assemblées,  
et de la commande publique

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : **13 MARS 2024**

et publication ou notification le : **13 MARS 2024**

AR2024-11

**Délégation de signature accordée à :**  
**Madame BAILLET Marie-Christine**  
**Responsable du service gestion administrative du Personnel**  
**à la direction des ressources humaines**

**LE MAIRE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-19 et R 2122-8,

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Considérant** que Madame BAILLET Marie-Christine exerce les fonctions de responsable du service gestion administrative du Personnel à la direction des ressources humaines de la ville de Nanterre,

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services municipaux, il y a lieu de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

**ARRETE**

**Article 1** : Monsieur le Maire de Nanterre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame BAILLET Marie-Christine, responsable de la gestion administrative du Personnel au sein de la direction des ressources humaines pour la signature :

- des actes relatifs aux avancements d'échelon et de grade ( courrier, arrêté)
- des actes, notamment les arrêtés, les courriers, les attestations relatifs « aux congés liés aux responsabilités parentales ou familiales » prévus au titre III du livret VI du Code général de la fonction publique
- des courriers de renouvellement des positions administratives (détachement, disponibilité, temps partiel, congé parental...)
- des attestations de travail diverses et pour divers organismes (CAF...)
- des états de remboursement de frais
- des états de service
- des déclarations à Pôle emploi
- des fiches de liaison Pôle emploi
- des courriers de notifications relatifs aux ARE (admission, suspension, rejet)
- de divers documents pour les organismes de retraite (CNRACL, Ircantec, Caisse des dépôts...)
- des états individuels relatifs au Compte Epargne Temps

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BAILLET Marie-Christine, la même délégation est accordée à Madame THIBEAUD, directrice des ressources humaines.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame THIBEAUD, Directrice des ressources humaines, Monsieur le Maire de Nanterre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame BAILLET Marie-Christine pour la signature des actes relatifs au recrutement du personnel occasionnel exerçant notamment dans le champ de l'animation et de la restauration scolaire (courrier, arrêté, convention, avenant), ainsi que la fin de contrat et le non renouvellement de contrat de ces personnels.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et aux intéressées.

Nanterre, le 13 MARS 2024

Le Maire de Nanterre



Raphaël ADAM

A handwritten signature in red ink, appearing to be "Raphaël ADAM", written over the printed name.